

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2764

7 octobre 2015

SOMMAIRE

Aldringen Immo S.A.	132630	Innosolux S.A.	132672
AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l.	132628	Laboratoires Pharmedical S.A.	132652
Atwood Beacon S.à r.l.	132630	Lansing Lux HoldCo S.à r.l.	132627
Belinvest Finance S.A.	132630	Libreria Italiana société coopérative à responsabilité limitée jusqu'à concurrence du capital investi	132627
Benaco	132630	Mac Europe S.A.	132629
BMI S.A., SPF	132632	Mantra Alternative Private Equity	132627
Cerberus Lux GP S.à r.l.	132633	McCain Luxembourg Holdings S.à r.l.	132628
Cofima III S.A.	132627	MyTravel Luxembourg S.à r.l.	132628
Costa Real Properties S.A.	132626	N.M.A. Benelux S.A.	132628
Cougar Real Estate S.A.	132626	N.M.A. Benelux S.à r.l.	132628
Crystal Manufacturing Equipment S.A.	132626	NSS Sub Feeder S.à r.l.	132643
Dane Luxco S.à r.l.	132653	Omega Holding S.A.	132629
DHCRE HoldCo S.à r.l.	132626	Packaging Technology Participation S.A.	132630
General Invest Properties S.A.	132672	Packaging Technology Participation S.A.	132629
GPE VI FIS II S.C.A.	132638	Pecan S.à r.l.	132629
HE Düsseldorf S.à r.l.	132641	PGMI S.A.	132628
HE Düsseldorf S.à r.l.	132626	Pilair S.à r.l.	132631
He Rhein Main 1 S.à r.l.	132641	Playa Investment Holdings S.à r.l.	132629
He Rhein Main 1 S.à r.l.	132626	P.M.L. S.A.	132653
HLD Associés Europe	132643	Prinus Invest S.A.	132631
HLD Associés Europe S.A.	132643	Puce	132631
Hollerich Investment Holding S.A., SPF	132653	Riganti Forging S.A.	132631
Hospilux S.A.	132653	S.I.G. Kapital S.A.	132631
Icaria Invest S.à r.l.	132636	SP Merchandising Parent S.à r.l.	132643
Ileos	132627	T-Family Office S.A.	132636
Innosolux S.A.	132672		

Crystal Manufacturing Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 180.004.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015141987/9.

(150155133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Costa Real Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 53.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142023/10.

(150154853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

He Rhein Main 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. HE Düsseldorf S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142150/10.

(150154770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

DHCRE HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Fabrice Mas

Gérant

Référence de publication: 2015142051/12.

(150154562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Cougar Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.966.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2015.

Gérald Welvaert

Administrateur

Référence de publication: 2015142025/13.

(150155280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Cofima III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 137.559.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142011/9.

(150155101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Libreria Italiana société coopérative à responsabilité limitée jusqu'à concurrence du capital investi, Société Coopérative.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 11, rue St Ulric.

R.C.S. Luxembourg B 112.417.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142235/10.

(150155429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Ileos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.266.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142159/10.

(150155023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Mantra Alternative Private Equity, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.926.

—
Le rapport annuel au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142303/11.

(150154512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Lansing Lux HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.083.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Août 2015.

Lansing Lux Holdco S.à.r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Manager B

Référence de publication: 2015142230/14.

(150154688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 138.618.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015141880/9.
(150155025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

MyTravel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 812.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 83.825.

Le bilan au 30 septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2015.
Référence de publication: 2015142299/10.
(150154581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

McCain Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 3.550.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.849.

Les comptes annuels consolidés au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 août 2015.
Référence de publication: 2015142286/10.
(150154899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**N.M.A. Benelux S.A., Société Anonyme,
(anc. N.M.A. Benelux S.à r.l.).****Capital social: EUR 3.830.000,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 7, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 158.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
N.M.A. BENELUX S.A.
Référence de publication: 2015142326/11.
(150155187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

PGMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.
R.C.S. Luxembourg B 105.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015142395/12.
(150154541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Pecan S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 153.250.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015142372/10.

(150154555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Playa Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 193.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142377/10.

(150155003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Mac Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 142.783.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142300/10.

(150154838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Omega Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OMEGA HOLDING S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015142358/11.

(150155201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Packaging Technology Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 88.945.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Nico Patteet / K. Van Huynegem
Administrateur – délégué / Administrateur–délégué

Référence de publication: 2015142384/13.

(150155033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Atwood Beacon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.020.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 177.735.

Le bilan au 30 septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015141858/10.

(150155322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Aldringen Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 129.480.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015141875/10.

(150155377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Belinvest Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 72.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015141925/10.

(150154922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Benaco, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 181.926.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015141926/11.

(150154878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Packaging Technology Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 88.945.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Nico Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur – délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015142383/13.

(150155032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Puce, Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 162.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142409/10.

(150154703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Riganti Forging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 67.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015142415/10.

(150154854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Pilair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 185.262.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour pilair S.À R.L.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015142400/11.

(150155175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

S.I.G. Kapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 152.475.

Rectificatif au dépôt N° L150138084

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142419/11.

(150155296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Prinus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 113.590.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2014 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 31 juillet 2015, sous la référence L150140488 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142406/12.

(150154600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

BMI S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 183.546.

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg,

se réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, (l'«Assemblée»), de la société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg

BMI S.A., SPF

établie et ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 183.546 (la «Société»),

constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 10 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 564 du 4 mars 2014, page 27.371,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric Depireux, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18 rue Robert Stümper.

Le Président désigne comme secrétaire Julie Gillardin, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18 rue Robert Stümper.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Axel Butaije, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18 rue Robert Stümper.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification des pouvoirs de signature
2. Modification de l'article 14 des statuts de la société
3. Divers

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que cent pour cent (100%) du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer les pouvoirs de signature et ce conformément à la nouvelle version de l'article 14 ci-après précisé.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle du Président du Conseil d'Administration, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans la limite de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Estimation des frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille cent cinquante euros (1.150,- €).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signés: F. DEPIREUX, J. GILLARDIN, A. BUTAIJE, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 07 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/15205. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015141933/66.

(150154736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Cerberus Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 183.307.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of August.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cerberus Capital Management, L.P., a Delaware limited partnership and a registered investment adviser with the US Securities and Exchange Commission, having its registered address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 and assigned the file number 2332406 by the Secretary of State of Delaware,

represented by Aisling WHELAN, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney dated 30 July 2015.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "Cerberus Capital Management, L.P." is the sole shareholder of Cerberus Lux GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 19 December 2013, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 457 of 19 February 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.307 (the "Company"). The Company's articles of association (the Articles) have been amended on 17 July 2014 pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 2647 of 30 September 2014.

2) That the issued share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

3) After this had been set forth, the above named participant representing the whole issued share capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), under the heading "Name", which shall be worded as follows:

"There exists among the shareholders a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of "Cerberus Lux GP S.à r.l." (hereafter the "Company") which is governed by the laws pertaining to such an entity and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended ("1915 Law") and by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend article 4 of the Articles, under the heading "Objects", which shall be worded as follows:

“The object of the Company is to act as the general partner and governing body of CERBERUS INVESTMENTS S.C.A. SICAV-SIF, an undertaking for collective investment in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) and qualifying as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) pursuant to the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended.

The Company may in addition render any kind of service to companies in which the Company has a direct and/or indirect participation with particular reference to services rendered in the area of financial investments and investments to be made for the acquisition of participations in companies resident in Luxembourg and abroad.

In the furtherance of its purposes, the Company shall have the powers to carry out any commercial, financial or technical operations connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.”

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to delete article 12 of the Articles, under the heading “Statutory Auditor”, in its entirety, so that the previous articles 13 to 18 become articles 12 to 17 of the Articles respectively.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend previous article 18 (respectively the new article 17) of the Articles under the heading “General Provision”, which shall be worded as follows:

“All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the 1915 Law.”.

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any amendment or modification as requested or any error, lapse or typo in this deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the undersigned notary by names, Christian names, civil status and residences, the said proxyholder signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quinze, le troisième jour d'août.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Cerberus Capital Management, L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois du Delaware et un conseiller en placement enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 et enregistré auprès de Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 2332406,

représentée par Aisling WHELAN, avocate, demeurant au Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2015.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que "Cerberus Capital Management, L.P." est l'associé unique de Cerberus Lux GPS à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.307, constituée suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 457 du 19 février 2014 (la "Société"). Les statuts (les «Statuts») de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 17 juillet 2014 suivant un acte reçu par Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2647 du 30 septembre 2014.

2) Que le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) réparti en douze mille cinq cent (12.500) parts d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3) Après ces déclarations, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social émis de la Société a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 1 dans les statuts de la Société, sous la rubrique «Dénomination», afin de lui donner la teneur suivante:

«Il existe entre les associés une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de «Cerberus Lux GP S.à r.l.», (ci-après désignée la «Société»), qui est régie par la loi applicable et notamment la loi sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»)».

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 4 dans les Statuts, sous la rubrique «Objet social», afin de lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est d'agir en tant qu'associé commandité et organe directeur de CERBERUS INVESTMENTS S.C.A. SICAV-SIF, une fond d'investissement sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) et se qualifiant comme une fonds d'investissement spécialisé en vertu de la loi du 12 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, tel que modifié.

La Société peut, en outre, rendre toutes sortes de services aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte, et plus particulièrement, des services concernant des investissements financiers et des investissements à effectuer pour l'acquisition de participations dans des sociétés localisées au Luxembourg ou à l'étranger.

Dans la continuité de ces buts, la Société a tout pouvoir pour effectuer toutes opérations commerciales, financières ou techniques, liées directement ou indirectement au fait de faciliter l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter de toute manière et sous toute forme que ce soit et émettre à titre privé des obligations, des billets, des titres, des obligations (debentures), et des certificats.»

Troisième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de supprimer l'article 12 des Statuts, sous la rubrique «Commissaire aux comptes», dans son intégralité, de sorte que les articles précédents 13 à 18 deviennent les articles 12 à 17 des Statuts respectivement.

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier le précédent article 18 (respectivement le nouvel article 17) dans les Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi de 1915.».

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant de modifier ou réviser selon demande ou de corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas des divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire soussigné par son nom, prénoms, état civil et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Whelan, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 août 2015. Relation: EAC/2015/18344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 août 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015141327/145.

(150154286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

T-FO, T-Family Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 176.334.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/08/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015142485/12.

(150155077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Icaria Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 121.595.

In the year two thousand fifteen, on the eleventh of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Bendler Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) section B, under the number 150.853,

hereby represented by Mrs Yvonne MALONE, private employee, residing professionally in Luxembourg (the Proxyholder), by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the Proxyholder and the officiating notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to record the following:

That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) ICARIA INVEST S.à r.l., having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) section B, under the number 121.595 and having a share capital of EUR 12,525 (the Company), was incorporated according to a deed received by Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven; Grand Duchy of Luxembourg on 14 November 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 2391 on 22 December 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, on 3 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 July 2007 under number 1436.

The Articles have not been amended since

I. That the appearing party is the sole current shareholder of the Company (the Sole Shareholder) and holds all the five hundred and one (501) shares representing the whole share capital of the Company;

II. That the Sole Shareholder has taken, through its Proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into voluntary liquidation as from today.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator Mr Geoffrey D.L. Picrit, with professional address in 7A, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg, as (the Liquidator).

Third resolution

The Sole Shareholder decides to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and to dispose of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date first above written.

The document having been read to the Proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said Proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze août.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Bendler Investments S.à r.l., ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150.853, ici représentée par Madame Yvonne MALONE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (la Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la Mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

L'Associée Unique, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la société à responsabilité limitée ICARIA INVEST S.à r.l., ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.595, ayant un capital social de EUR 12.525 (la Société), a été constituée en date du 14 novembre 2006 suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2391 du 22 décembre 2006, et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu en date du 3 avril 2007 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1436 du 12 juillet 2007. Les Statuts n'ont subi aucune modification depuis;

II. Que la partie comparante est actuellement l'associée unique de la Société (l'Associée Unique) et qu'elle détient toutes les cinq cent une (501) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la Société;

III. Que l'Associée Unique a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les activités de la Société ayant cessé, l'Associée Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Associée Unique a décidé de nommer comme Liquidateur Monsieur Geoffrey D.L. Picrit, demeurant professionnellement au 7A, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'Associée Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associée Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associée Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associée Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Associée Unique a décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la Mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite Mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. MALONE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 13 août 2015. 2LAC/2015/18562. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141516/118.

(150154253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

GPE VI FIS II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 150.057.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth of July.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "GPE VI FIS II S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.057, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated on 14 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association dated 14 January 2010, number 92, page 4379. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 22 December 2009, published in the Mémorial C dated 11 March 2010, number 527, page 25250.

The meeting (the "Meeting") is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of (i) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class I Shares, (ii) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class H Shares and (iii) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class G Shares (the "Repurchased Shares"), each such shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10), held by several limited shareholders of the Company (associés commanditaires).

2. To subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of two thousand seven hundred and ninety-five euro and ten cents (EUR 2,795.10) so as to bring it from its present amount of thirty-nine thousand three hundred and

eighty-five euro and thirty cents (EUR 39,385.30) down to thirty-six thousand five hundred and ninety euro and twenty cents (EUR 36,590.20) by cancellation of the Repurchased Shares.

3. To restate article 6.1 of the Company's articles of incorporation.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That all the shareholders of the Company have been validly convened by registered mail sent on the 16 July 2015.

IV.- That the present meeting, representing ninety-nine point eighty-eight percent (99.88 %) of share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of (i) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class I Shares, (ii) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class H Shares and (iii) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class G Shares (the "Repurchased Shares"), each such shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10), held by several limited shareholders of the Company (associés commanditaires).

Second resolution

The shareholders' meeting decides to subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of two thousand seven hundred and ninety-five euro and ten cents (EUR 2,795.10) so as to bring it from its present amount of thirty-nine thousand three hundred and eighty-five euro and thirty cents (EUR 39,385.30) down to thirty-six thousand five hundred and ninety euro and twenty cents (EUR 36,590.20) by cancellation of the Repurchased Shares.

Third resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

“ **6.1.** The Company has a share capital of thirty-six thousand five hundred and ninety euro and twenty cents (EUR 36,590.20) divided into:

6.1.1 one (1) management share (the "Management Share");

6.1.2 three hundred and sixty-five thousand and nine hundred one (365,901) ordinary shares (the "Ordinary Shares") divided into Ordinary Shares of the following classes: (i) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class D shares (the "Class D Shares"), (v) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class F shares (the "Class F Shares") and (vii) three hundred and nine thousand nine hundred and ninety-nine (309,999) class Z shares (the "Class Z Shares"), each share with a nominal value of 0.10 euro (EUR 0.10) which shall be fully paid up as to a par value of 0.10 euro (EUR 0.10) by the holders of Ordinary Shares upon their initial subscription and which shall have such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

6.1.3 Each class of shares may be sub-divided into further classes of shares without any such sub-division giving rise to an issue of new shares, but there shall be a limit of ten (10) classes of Ordinary Shares at any one time.

6.1.4 The Company shall also be entitled to create class A1 shares from time to time (the "Class A1 Shares").

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GPE VI FIS II S.C.A. (la «Société») constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.057, et ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 14 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 janvier 2010, numéro 92, page 4379. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 22 décembre 2009 et publié au Mémorial C en date du 11 mars 2010, numéro 527, page 25250.

L'assemblée (l'«Assemblée») est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Prendre connaissance et approuver le rachat par la Société de (i) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie I, (ii) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie H, et (iii) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie G (les «Actions Rachetées»), chacune de ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par plusieurs associés commanditaires de la Société.

2. Réduire en conséquence le capital social de la Société d'un montant de deux mille sept cent quatre-vingt-quinze euros et dix cents (2.795,10) de façon à le porter de son montant actuel de trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et trente cents (EUR 39.385,30) à trente-six mille cinq cent quatre-vingt-dix euros et vingt cents (EUR 36.590,20) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

3. Modifier l'article 6.1 des Statuts de la Société.

4. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité des actionnaires a été valablement convoquée par email en date du 16 juillet 2015.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-huit pourcent (99,88 %) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des Actionnaires décide de prendre connaissance et approuver le rachat par la Société de (i) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie I, (ii) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie H, et (iii) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie G (les «Actions Rachetées»), chacune de ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par plusieurs associés commanditaires de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée des Actionnaires décide de réduire en conséquence le capital social de la Société d'un montant de deux mille sept cent quatre-vingt-quinze euros et dix cents (2.795,10) de façon à le porter de son montant actuel de trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et trente cents (EUR 39.385,30) à trente-six mille cinq cent quatre-vingt-dix euros et vingt cents (EUR 36.590,20) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

Troisième résolution

Suite à la réduction de capital ci-dessus, l'assemblée des Actionnaires décide de modifier l'article 6.1 des Statuts de la Société, qui devra dès lors être lu comme suit:

6.1. La Société a un capital social de trente-six mille cinq cent quatre-vingt-dix euros et vingt cents (EUR 36.590,20) divisé en:

6.1.1 une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»); et

6.1.2 trois cent soixante-cinq mille neuf cent une (365.901) Actions Ordinaires divisées Actions Ordinaires de catégories suivantes: (i) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), (ii) neuf mille

trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), (iii) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C"), (iv) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D"), (v) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E"), (vi) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F"), et (vii) trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (309.999) actions de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), chaque action ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10), qui sont entièrement libérées à leur valeur nominale de 0,10 centimes d'euros (EUR 0,10) par les détenteurs d'Actions Ordinaires lors de leur souscription initiale et qui ont les droits et obligations, tels que précisés dans les présents Statuts.»

6.1.3 Chaque catégorie d'actions pourra être subdivisée en catégories d'actions supplémentaires sans que cette subdivision n'emporte la création de nouvelles actions, dans la limite cependant qu'il n'y ait jamais plus de dix (10) catégorie d'Actions Ordinaires.

6.1.4 La Société sera également autorisée à créer, à tout moment, des actions de catégorie A1 (les "Actions de Catégorie A1").

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, C. DELVAUX.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17620. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015141474/167.

(150153874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

**He Rhein Main 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HE Düsseldorf S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.813.

In the year two thousand and fifteen,
on the seventeenth day of the month of July.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

HE Properties S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179.956,

duly represented by Mr Matthias Kerbusch, Juriste, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him in Luxembourg, on 30 June 2015.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HE Düsseldorf S.à r.l., a société à responsabilité limitée (a private limited liability company), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 192.813 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12 December 2014, and whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 23 December 2014 n°3967 page 190382.

The appearing party representing the Company's whole share capital requires the notary to enact the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "HE Düsseldorf S.à r.l." to "HE Rhein Main 1 S.à r.l." and subsequently to amend article 1 of the Articles, so as to reflect the Company's new name, which shall now read as follows:

" Art. 1. Corporate Form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of HE Rhein Main 1 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law")."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his last name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,
le dix-sept juillet.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

HE Properties S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 179.956,

ici représenté par M. Matthias Kerbusch, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 30 juin 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est actuellement l'associé unique (l'"Associé Unique") de "HE Düsseldorf S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192.813 (la "Société") et constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 12 décembre 2014 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 3967, p. 190382 en date du 23 décembre 2014.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Résolution unique:

L'Associé décide de modifier la dénomination de la Société de "HE Düsseldorf S.à r.l." en "HE Rhein Main 1 S.à r.l." et de modifier l'article 1 des Statuts en conséquence afin de refléter la décision ci-dessus, qui se lira désormais comme suit:

" Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "HE Rhein Main 1 S.à r.l." (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts")."

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte ensemble avec Nous le notaire.

Signé: M. KERBUSCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16993. Reçu soixante-quinze Euros 75.- EUR.

Le Receveur ff. (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015140872/78.

(150153661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

NSS Sub Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 143.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015142344/10.

(150154757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

SP Merchandising Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 198.837.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142465/11.

(150155449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

HLD Associés Europe, Société à responsabilité limitée,

(anc. HLD Associés Europe S.A.).

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 197.552.

L'an deux mille quinze, le quatorze du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'“Assemblée”) des actionnaires de “HLD ASSOCIES EUROPE S.A.”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 197552, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 2 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et dont les statuts (les “Statuts”) n'ont été plus modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Carmen GEORGES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Création de deux catégories d'actions et reclassement des actions existantes de la Société, par la conversion des trente et un mille (31.000) actions ordinaires existantes en trente et un mille (31.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie A;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-dix-neuf mille euros (79.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à cent dix mille euros (110.000,- EUR), par la création et l'émission de soixante-neuf mille (69.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie A chacune d'une valeur nominale d'un Euro (1,- Euro) et dix mille (10.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie B chacune d'une valeur nominale d'un Euro (1,- Euro) et assortie d'une prime d'émission d'un montant de deux millions quatre cent quarante-vingt-dix-mille (2.490.000);

3. Souscription et libération en numéraire des actions nouvellement émises par:

- "COMPAGNIE DE L'AUDON", à concurrence de: 24.000 actions de catégorie A
3.300 actions de catégorie B, assortie
d'une prime d'émission de 821.700,- EUR
- "HO INDUSTRIES", à concurrence de: 25.000 actions de catégorie A
2.700 actions de catégorie B, assortie
d'une prime d'émission de 672.300,- EUR
- "ASPEN", à concurrence de: 20.000 actions de catégorie A
4.000 actions de catégorie B, assortie
d'une prime d'émission de 996.000,- EUR

4. Modification du registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder à l'inscription des catégories d'actions ainsi qu'à l'enregistrement des actions nouvellement émises;

5. Refonte des statuts et adoption des 20 articles dans leur nouvelle rédaction;

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer deux catégories d'actions, savoir des actions ordinaires de catégorie A et B et de reclasser en conséquence les trente et un mille (31.000) actions ordinaires existantes en trente et un mille (31.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie A, toutes ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-dix-neuf mille euros (79.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à cent dix mille euros (110.000,- EUR), par la création et l'émission de soixante-neuf mille (69.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie A chacune d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) et dix mille (10.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie B chacune d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR), assortie d'une prime d'émission d'un montant de deux millions quatre cent quarante-vingt-dix- mille euros (2.490.000,- EUR), (les "Actions Nouvelles").

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et lesdites libérations et d'attribuer les Actions Nouvelles actions à chacun des souscripteurs comme mentionné ci-dessus.

Souscription - Libération

L'Assemblée reconnaît que les Actions Nouvelles ont été souscrites par:

- la société par actions simplifiée de droit français "COMPAGNIE DE L'AUDON", ayant son siège social à F-75007 Paris, 41/43, rue Saint-Dominique, inscrite au du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 273 278, à concurrence de vingt-quatre mille (24.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie A et trois mille et trois cent (3.300) nouvelles actions ordinaires de catégorie B, et assortie d'une prime d'émission de huit cent vingt et un mille sept cent euros (821.700,- EUR);

- la société par actions simplifiée de droit français "HO INDUSTRIES", ayant son siège social à F-75008 Paris, 38, avenue Hoche, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 799 070 347, à concurrence de vingt-cinq mille (25.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie A et deux mille sept cent (2.700) de nouvelles actions ordinaires de catégorie B, et assortie d'une prime d'émission de six cent soixante-douze mille trois cent euros (672.300,- EUR); et

- la société à responsabilité limitée de droit français "ASPEN", ayant son siège social à F-75016 Paris, 5, rue de l'Alboni, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 537 829 541, à concurrence de vingt mille (20.000) nouvelles actions ordinaires de catégorie A et quatre mille (4.000) de nouvelles actions ordinaires de catégorie B, et assortie d'une prime d'émission de neuf cent quarante-vingt-seize mille euros (996.000,- EUR).

Toutes les Actions Nouvelles ont été entièrement libérées à leur valeur nominale par les souscripteurs prédits moyennant versement en numéraire, de sorte à ce que la somme totale de deux millions cinq cent soixante-neuf mille euros (2.569.000,- EUR), faisant soixante-dix-neuf mille euros (79.000,- EUR) pour l'augmentation de capital et deux millions quatre cent quarante-vingt-dix mille euros (2.490.000,- EUR) pour le paiement de la prime d'émission, se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des catégories d'actions ainsi qu'à l'enregistrement des actions nouvellement émises.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de la refonte complète des statuts de la Société, qui seront désormais rédigés comme suit:

Art. 1^{er} . Définitions. Dans les présents Statuts, les termes énumérés ci-dessous et dont la première lettre figure en majuscule auront la signification indiquée ci-après. Tout terme défini s'entend, selon le cas, du genre masculin et féminin ainsi que du mode singulier ou pluriel.

"Actions"	désigne l'ensemble des titres de capital émis ou à émettre par la Société (en ce compris les Actions A et les Actions B), représentant son capital social, quelle que soit leur classe ou leur catégorie
"Actions A"	a la signification qui lui est donnée à l'ARTICLE 8 des Statuts
"Actions B"	a la signification qui lui est donnée à l'ARTICLE 8 des statuts
"Actions de Préférence"	désigne les Actions A et les Actions B
"Assemblée Générale Annuelle"	a la signification qui lui est donnée à l'article ARTICLE 15 des Statuts
"Actionnaire"	désigne tout titulaire d'au moins 1 Action
"Bénéfice Distribuible de l'Exercice"	a la signification qui lui est donnée à l'ARTICLE 17 des Statuts
"Boni de Liquidation"	a la signification qui lui est donnée à l'ARTICLE 19 des Statuts
"Boni de Liquidation Revenant aux Actions B"	désigne 100% des sommes portées au compte "Quote-part du Résultat Revenant aux Actions B au titre du Dividende Prioritaire B"
"Dividende Prioritaire B"	a la signification qui lui est donnée au paragraphe 1.1.1 des Statuts
"Formule du Dividende Prioritaire B"	En présence d'un Bénéfice Distribuible, désigne le résultat de l'opération suivante permettant de déterminer pour chaque exercice social de la Société, le Dividende Prioritaire B à savoir: $PPB - ((PPB \times t) / 100) = \text{Dividende Prioritaire B}$ dans laquelle: PPB = total des produits de participations perçus par la Société au titre de l'exercice social considéré; étant précisé que les revenus perçus par la Société au titre de l'action de commandité qu'elle détient ne sont pas compris dans ce montant t = taux de l'impôt applicable aux produits considérés (PPB) sur les sociétés applicable à la Société au titre de l'exercice social considéré étant précisé que: Si le Dividende Prioritaire B est supérieur ou égal au Bénéfice Distribuible de l'Exercice, alors le Dividende prioritaire B sera limité au Bénéfice Distribuible de l'Exercice; Si le Bénéfice Distribuible de l'Exercice est inférieur ou égal à 0, le Dividende Prioritaire B sera égal à 0.
"Jour"	désigne tout jour calendaire
"Pacte"	désigne tout pacte d'actionnaires relatifs à la Société entré en vigueur entre les Actionnaires de la Société
"Statuts"	désigne les présents statuts de la Société
"Tiers"	désigne toute personne physique ou morale n'ayant pas la qualité d'Actionnaire
"Titres"	désigne: (i) les Actions; (ii) les valeurs mobilières émises ou à émettre par la Société donnant ou pouvant donner accès au capital ou les autres titres donnant ou pouvant donner le droit, directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, par conversion, échange,

remboursement, présentation ou exercice d'un bon ou par tout autre moyen, de souscrire ou d'acquérir les Actions ou d'autres valeurs mobilières représentant ou donnant accès à une quotité du capital social de la Société;

(iii) le droit préférentiel de souscription à une augmentation de capital en numéraire de la Société ou le droit d'attribution résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves de la Société;

(iv) tout démembrement des titres visés ci-dessus; et

(v) tout autre titre de même nature que les titres visés ci-dessus émis ou attribués par une quelconque société ou entité de quelque nature que ce soit à la suite d'une transformation, fusion, scission, apport partiel d'actif ou opération similaire de la Société

"Transfert"

désigne tout transfert sous quelque forme que ce soit, notamment, sans que cette liste soit limitative:

- (i) les transferts à titre gratuit ou onéreux, (alors même qu'ils auraient lieu par voie d'adjudication publique ou en vertu d'une décision de justice ou que le transfert de propriété soit retardé) et notamment la vente, l'échange, la donation, l'apport en nature ou l'apport partiel d'actif d'un Actionnaire, la fusion d'un Actionnaire et toutes opérations assimilées;
- (ii) les transferts de droits préférentiels de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou de droits d'attribution de Titres résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, provisions ou bénéfices, y compris par voie de renonciation individuelle;
- (iii) les transferts en raison d'un décès, ou sous forme de dation en paiement ou par voie d'échange, de partage, de prêt de titre, de vente à terme (réméré), d'apport en société, d'apport partiel d'actif, de fusion, d'absorption ou de scission, quelle que soit la forme de la ou des sociétés;
- (iv) les transferts en fiducie ou de toute autre manière semblable; et
- (v) les transferts portant sur la propriété, la nue-propriété, l'usufruit ou tous droits dérivant d'un Titre, y compris tout droit de vote ou de percevoir des dividendes, ou tout autre démembrement de la propriété de tout Titre

Art. 2. Forme. La Société a la forme d'une société anonyme. Elle est désignée aux présentes par la "Société". La Société est régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la "Loi"), par les présents Statuts et par le Pacte.

Art. 3. Dénomination. La dénomination de la Société est "HLD ASSOCIES EUROPE".

La dénomination sociale doit figurer sur tous actes ou sur tous documents émanant de la Société et destinés aux tiers, précédée ou suivie immédiatement des mots "société anonyme" ou des initiales "S.A.", puis de l'indication du capital social.

Les mêmes documents doivent aussi porter les mentions du siège social, de la mention «Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg» ou des initiales «R.C.S. Luxembourg» suivie du numéro d'immatriculation.

Art. 4. Siège social. Le siège social est situé dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration"). Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Objet social. La Société a pour objet au Luxembourg et dans tous pays, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier être nommée et agir comme associé gérant commandité d'une ou de plusieurs société(s) en commandite par actions.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute

entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers (ce y compris ses Actionnaires) afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers (ce y compris ses Actionnaires).

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 6. Durée. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment et sans cause, par résolution de l'Assemblée Générale de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

Art. 7. Exercice social. L'exercice social s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. Capital social. Le capital social s'élève à la somme de 110.000 (cent dix mille) euros.

Il est divisé en 110.000 Actions ayant chacune une valeur nominale d'un Euro, réparties entre les catégories suivantes:

- 100.000 actions de préférence, dites de catégorie A, dont les caractéristiques sont décrites dans les présents Statuts, souscrites en totalité et intégralement libérées (les "Actions A");
- 10.000 actions de préférence, dites de catégorie B, dont les caractéristiques sont décrites dans les présents Statuts, souscrites en totalité et intégralement libérées (les "Actions B").

Art. 9. Modification du capital social. Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la Loi et dans le respect des dispositions du Pacte, par une décision collective des Actionnaires prises aux conditions requises pour la modification des présents Statuts.

Toutes nouvelles Actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence aux Actionnaires existants en proportion du nombre d'actions de même catégorie qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le Conseil d'Administration doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque Actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des Actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants conformément aux dispositions applicables en matière de modification des Statuts et dans le respect du Pacte

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la Loi par les présents Statuts et dans le respect du Pacte. Dans une telle hypothèse la réduction de capital s'imputera à hauteur de la valeur nominale sur le capital social et pour le solde, sur le poste de réserve auquel les actions rachetées donnent droit et s'agissant spécifiquement des Actions B, sur le poste «Prime d'émission».

Art. 10. Actions. Les Actions émises par la Société ont obligatoirement la forme nominative.

Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un Actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Indivision - Nantissement d'actions.

11.1 Indivision

La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

11.2 Nantissement d'Actions

Les Actionnaires ayant nanti leurs Actions continuent de représenter seuls les Actions par eux remises en gage.

11.3 Usufruit et Nue-propriété d'Actions

Sauf convention contraire notifiée à la Société, si une Action est grevée d'usufruit, le droit de vote appartient à l'usufruitier sauf pour les décisions entraînant modification des Statuts pour lesquelles le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

Art. 12. Registre des actions - Transfert des actions.

12.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque Actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. La propriété des Actions est établie par voie d'inscription dans ledit registre. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'Actionnaire demandeur.

12.2 Les Actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi et sous réserve du respect des dispositions du Pacte.

12.3 Tout transfert d'Actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur déclaration de cession inscrite dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification d'une cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

Art. 13. Droits et obligations attaches aux actions.

13.1 Droits et obligations attachés à toutes les Actions

Les droits et obligations attachés à chaque action suivent l'Action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une Action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société, et aux décisions des Actionnaires.

Les Actionnaires ont le droit d'être informés sur la marche de la Société, dans les conditions prévues par la Loi.

13.2 Droits et obligations attachés aux Actions A

L'ensemble des Actions A donnent droit, dans les bénéfices sociaux, à un dividende, égal au solde du Bénéfice Distribuible de l'Exercice après prélèvements des sommes revenant aux Actions B.

13.3 Droits et obligations attachés aux Actions B

L'ensemble des Actions B donnent droit, dans les bénéfices sociaux, à un dividende exclusif prélevé sur le Bénéfice Distribuible de l'Exercice (le "Dividende Prioritaire B").

Le Dividende Prioritaire B est déterminé pour chaque exercice selon la Formule du Dividende Prioritaire B.

Le Dividende Prioritaire B sera porté au compte "Quote-Part du Bénéfice Distribuible revenant aux Actions B au titre du Dividende Prioritaire B" comme indiqué à l'ARTICLE 17 ci-après puis, sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société, distribué en tout ou partie aux titulaires d'Actions B.

Les Actions B confèrent, à leurs porteurs, une quote-part du Boni de Liquidation déterminée conformément à l'ARTICLE 19 ci-après.

Art. 14. Administration de la société.

14.1 La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, Actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

14.2 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des voix valablement exprimées à une assemblée générale des actionnaires, dans le respect des dispositions du Pacte.

14.3 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple voix valablement exprimées, dans le respect des dispositions du Pacte.

14.4 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

14.5 L'Assemblée Générale fixe le montant de leur rémunération.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables et dans le respect des dispositions du Pacte.

14.6 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale des actionnaires et dans le respect des dispositions du Pacte.

14.7 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président (le "Président de la Société") et le cas échéant un directeur général (le "Directeur Général"). Le Président de la Société et le Directeur Général, lorsqu'il en a été désigné un, disposent des mêmes pouvoirs. En cas d'absence du Président de la Société, la présidence de la réunion échoit, le cas échéant au Directeur Général ou à un membre du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil d'administration.

14.8 Sauf disposition particulière du Pacte, le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président de la Société ou du Directeur Général ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins 48 (quarante-huit) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assen-

timent préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaudra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

14.9 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

14.10 En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, fax ou e-mail.

14.11 Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix, sauf disposition particulière du Pacte prévoyant une majorité renforcée; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des Actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour. Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

14.12 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

14.13 Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.

14.14 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature de l'administrateur unique ou, si la société a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

14.15 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

14.16 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

14.7 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

Art. 15. Assemblées générales des actionnaires. Les Actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires (l'"Assemblée Générale"). Toute Assemblée Générale d'Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

Notamment, les Actionnaires sont seuls compétents pour décider:

- toute modification des statuts, en particulier l'augmentation, l'amortissement ou la réduction du capital, la fusion, la scission, la transformation, la dissolution de la Société,
- la nomination des commissaires aux comptes,
- la nomination, la révocation et la rémunération des membres du Conseil d'Administration, dans le respect des dispositions du Pacte,

- l'approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats et des réserves (l'Assemblée Générale Annuelle). A cet effet, les Actionnaires sont réunis au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice,

- l'émission d'un emprunt obligataire ou bancaire.

15.1 Convocation et tenue des assemblées générales

15.1.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

15.1.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite d'un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

15.1.3 Les convocations pour toute Assemblée Générale des Actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

15.1.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

15.2 Conduite des assemblées générales d'Actionnaires

15.2.1 L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le 23 juin à 9 heures. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

15.2.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Si tous les actionnaires présents à l'assemblée générale décident qu'ils sont en mesure de contrôler la régularité des votes, les actionnaires peuvent, à l'unanimité, décider de nommer uniquement (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne chargée d'assurer les fonctions du bureau de l'assemblée, rendant ainsi inutile la nomination d'un scrutateur. Toute référence faite au «bureau de l'assemblée» devra en ce cas être entendue comme faisant référence aux «président et secrétaire» ou, le cas échéant et selon le contexte, à «la personne unique qui assume le rôle de bureau de l'assemblée». Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

15.2.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

15.2.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

15.2.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

15.2.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

15.2.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre la résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

15.3 Quorum et vote

15.3.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

15.3.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

15.4 Modification des statuts

Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

15.5 Changement de nationalité

Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

15.6 Ajournement des assemblées générales des actionnaires

Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut, ajourner séance tenante, une assemblée générale d'actionnaires à quatre (4) semaines. Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

15.7 Procès-verbaux

15.7.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

15.7.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

Art. 16. Comptes annuels. Le Président de la Société et/ou le Directeur Général tiennent une comptabilité régulière des opérations sociales et dresse des comptes annuels conformément aux lois et usages du commerce.

Le Président de la Société et/ou le Directeur Général établissent le rapport de gestion sur la situation de la Société durant l'exercice écoulé, ainsi que sur son évolution prévisible.

Les comptes annuels et le rapport de gestion sont communiqués par le Président de la Société et/ou le Directeur Général au commissaire aux comptes, s'il en a été désigné un, avant d'être soumis aux Actionnaires, lesquels devront disposer d'un délai suffisant pour les examiner avant de se prononcer sur leur approbation dans les six mois de la clôture de l'exercice.

Art. 17 Affectation des résultats.

17.1 L'Assemblée Générale Annuelle approuve les comptes de l'exercice écoulé.

17.2 S'il ressort de ces comptes une perte, celle-ci sera portée au poste «Report à Nouveau».

17.3 S'il ressort de ces comptes un bénéfice, 5% des bénéfices annuels au moins sont affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint le dixième du capital social; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Les sommes apportées à une réserve de la Société par un Actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

17.4 Puis le solde du bénéfice est prioritairement affecté, le cas échéant, à l'apurement des pertes antérieures portées au poste «Report à Nouveau».

17.5 Le solde du bénéfice de l'exercice après les affectations ci-dessus constitue le bénéfice distribuable de l'exercice (le «Bénéfice Distribuable»).

17.6 Le Bénéfice Distribuable de l'Exercice ainsi déterminé est en premier lieu affecté à hauteur du Dividende Prioritaire B au compte de réserve «Quote-part du Résultat revenant aux Actions B au titre du Dividende Prioritaire B», le solde étant soit distribué aux titulaires d'Actions A, soit porté au compte «Autres Réserves».

17.7 Lors de l'Assemblée Générale Annuelle, ou à l'occasion de toute Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, les Actionnaires pourront décider de distribuer sans condition (i) aux titulaires d'Actions B, tout ou partie des sommes portées au compte de réserve «Quote-part du Résultat revenant aux Actions B au titre du Dividende prioritaire B» et/ou (ii) aux titulaires d'Actions A, tout ou partie des sommes portées au compte de «Autres Réserves».

17.8 Les dividendes sont mis en paiement aux époques et lieux désignés par le Conseil d'Administration dans un délai maximum de neuf mois à compter de la date de clôture de l'exercice.

17.9 Les distributions aux Actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans chaque catégorie.

17.10 Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi, le Pacte et conformément aux modalités de distribution prévues par le présent article 17 des présents Statuts.

17.11 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux Actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts et conformément aux modalités de distribution prévues par le présent article 17 des présents Statuts.

Art. 18. Contrôle des comptes.

18.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

18.2 L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

18.3 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

18.4 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

18.5 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire(s) aux comptes est supprimée.

18.6 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

Art. 19. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

La dissolution met fin aux fonctions des membres du Conseil d'Administration.

En cas de dissolution ou de liquidation amiable ou judiciaire de la Société, le droit au boni de liquidation, c'est à dire le produit de la liquidation disponible après extinction du passif, paiement des frais de liquidation et remboursement de la valeur nominale des Actions et, plus généralement, après tout paiement prioritaire imposé par la Loi et les règlements applicables (le "Boni de Liquidation"), sera réparti comme suit:

1. prioritairement entre les porteurs d'Actions B, au prorata de leurs droits respectifs, dans la limite du montant du Boni de Liquidation Revenant aux Actions B;

2. Puis le solde du Boni de Liquidation, sera réparti entre les porteurs d'Actions A, au prorata de leurs droits respectifs.

Les distributions aux Actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans chaque catégorie.

Art. 20. Attribution de juridiction. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Toutes les contestations relatives aux affaires sociales qui peuvent s'élever pendant la durée de la Société ou sa liquidation, soit entre les Actionnaires, soit entre les Actionnaires et la Société seront tranchées par le Tribunal d'arrondissement du lieu du siège social de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille quatre cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. GEORGES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 16 juillet 2015. 2LAC/2015/16021. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015141504/538.

(150154328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Laboratoires Pharmedical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 8.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142248/9.

(150154819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Hospilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, 1, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 21.022.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015142155/10.

(150155085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

P.M.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 26.277.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142363/11.

(150154934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Hollerich Investment Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 20.324.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 20 mars 2015

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante avec effet au 20 mars 2015:

44, Avenue JF Kennedy
L-1855 Luxembourg

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015142153/14.

(150155171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Dane Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 9.100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 198.051.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of August,
Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Dane Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 198.051, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch dated 16 June 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended yet (the "Company").

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Karola Böhm, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Khadigea Klingele, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of ten (10) Classes of Shares: Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares, each of them having such rights as described in the restated articles of association, and conversion of the existing one hundred thousand (100,000) ordinary shares of one Danish Krone (DKK 1) each into one hundred thousand (100,000) Class A Shares of one Danish Krone (DKK 1) each.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine million Danish Krone (DKK 9,000,000) from its current amount of one hundred thousand Danish Krone (DKK 100,000), up to nine million one hundred thousand Danish Krone (DKK 9,100,000), through the issuance of:

- one million (1,000,000) Class B Shares;
- one million (1,000,000) Class C Shares;
- one million (1,000,000) Class D Shares;
- one million (1,000,000) Class E Shares;
- one million (1,000,000) Class F Shares;
- one million (1,000,000) Class G Shares;
- one million (1,000,000) Class H Shares;
- one million (1,000,000) Class I Shares; and
- one million (1,000,000) Class J Shares

all of one Danish Krone (DKK 1) each, against a contribution in cash.

3. Restatement of the articles of association of the Company without amending the corporate object of the Company.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create ten (10) Classes of Shares as follows:

- Class A Shares;
- Class B Shares;
- Class C Shares;
- Class D Shares;
- Class E Shares;
- Class F Shares;
- Class G Shares;
- Class H Shares;
- Class I Shares; and
- Class J Shares.

The rights of the Shares will be defined in the restated articles of association.

The general meeting further resolves to convert the existing one hundred thousand (100,000) ordinary shares of one Danish Krone (DKK 1) each into one hundred thousand (100,000) Class A Shares of one Danish Krone (DKK 1) each.

Second resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of Company by an amount of nine million Danish Krone (DKK 9,000,000) from its current amount of one hundred thousand Danish Krone (DKK 100,000), up to nine million one hundred thousand Danish Krone (DKK 9,100,000), through the issuance of:

- one million (1,000,000) Class B Shares;
- one million (1,000,000) Class C Shares;
- one million (1,000,000) Class D Shares;

- one million (1,000,000) Class E Shares;
- one million (1,000,000) Class F Shares;
- one million (1,000,000) Class G Shares;
- one million (1,000,000) Class H Shares;
- one million (1,000,000) Class I Shares; and
- one million (1,000,000) Class J Shares

all of one Danish Krone (DKK 1) each, against a contribution in cash.

The one million (1,000,000) Class B Shares, one million (1,000,000) Class C Shares, one million (1,000,000) Class D Shares, one million (1,000,000) Class E Shares, one million (1,000,000) Class F Shares, one million (1,000,000) Class G Shares, one million (1,000,000) Class H Shares, one million (1,000,000) Class I Shares and one million (1,000,000) Class J Shares, all of one Danish Krone (DKK 1) each, have been subscribed and entirely paid-up as follows:

1. Montagu IV L.P., a limited partnership existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered with the Companies House London under number LP014211,

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on August 6, 2015, which will remain attached to the present deed to be registered therewith,

subscribed for eight hundred sixty-nine thousand three hundred eighty (869,380) Class B Shares, eight hundred sixty-nine thousand three hundred eighty (869,380) Class C Shares, eight hundred sixty-nine thousand three hundred eighty (869,380) Class D Shares, eight hundred sixty-nine thousand three hundred eighty (869,380) Class E Shares, eight hundred sixty-nine thousand three hundred eighty (869,380) Class F Shares, eight hundred sixty-nine thousand three hundred eighty (869,380) Class G Shares, eight hundred sixty-nine thousand three hundred eighty (869,380) Class H Shares, eight hundred sixty-nine thousand three hundred eighty (869,380) Class I Shares and eight hundred sixty-nine thousand three hundred eighty (869,380) Class J Shares and paid them through a contribution in cash of an amount of seventy-eight million two hundred forty-four thousand two hundred thirty Danish Krone (DKK 78,244,230), out of which seven million eight hundred twenty-four thousand four hundred twenty-three Danish Krone (DKK 7,824,423) shall be allocated to the share capital of the Company, sixty-nine million six hundred thirty-seven thousand three hundred sixty-five Danish Krone (DKK 69,637,365) shall be allocated to the share premium account of the Company and seven hundred eighty-two thousand four hundred forty-two Danish Krone (DKK 782,442) shall be allocated to legal reserve of the Company;

2. Montagu IV (B) L.P., a limited partnership existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered with the Companies House London under number LP014213,

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on August 6, 2015, which will remain attached to the present deed to be registered therewith,

subscribed for seventy-eight thousand four hundred sixty-two (78,462) Class B Shares, seventy-eight thousand four hundred sixty-two (78,462) Class C Shares, seventy-eight thousand four hundred sixty-two (78,462) Class D Shares, seventy-eight thousand four hundred sixty-two (78,462) Class E Shares, seventy-eight thousand four hundred sixty-two (78,462) Class F Shares, seventy-eight thousand four hundred sixty-two (78,462) Class G Shares, seventy-eight thousand four hundred sixty-two (78,462) Class H Shares, seventy-eight thousand four hundred sixty-two (78,462) Class I Shares and seventy-eight thousand four hundred sixty-two (78,462) Class J Shares and paid them through a contribution in cash of an amount of seven million sixty-one thousand five hundred eighty-three Danish Krone (DKK 7,061,583), out of which seven hundred six thousand one hundred fifty-eight Danish Krone (DKK 706,158) shall be allocated to the share capital of the Company, six million two hundred eighty-four thousand eight hundred nine Danish Krone (DKK 6,284,809) shall be allocated to the share premium account of the Company and seventy thousand six hundred sixteen Danish Krone (DKK 70,616) shall be allocated to legal reserve of the Company;

3. Montagu IV (Non-US) L.P., a limited partnership existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered with the Companies House London under number LP014367,

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on August 6, 2015, which will remain attached to the present deed to be registered therewith,

subscribed for thirty-three thousand three hundred twenty-seven (33,327) Class B Shares, thirty-three thousand three hundred twenty-seven (33,327) Class C Shares, thirty-three thousand three hundred twenty-seven (33,327) Class D Shares, thirty-three thousand three hundred twenty-seven (33,327) Class E Shares, thirty-three thousand three hundred twenty-seven (33,327) Class F Shares, thirty-three thousand three hundred twenty-seven (33,327) Class G Shares, thirty-three thousand three hundred twenty-seven (33,327) Class H Shares, thirty-three thousand three hundred twenty-seven (33,327) Class I Shares and thirty-three thousand three hundred twenty-seven (33,327) Class J Shares and paid them through a contribution in cash of an amount of two million nine hundred ninety-nine thousand four hundred seven Danish Krone

(DKK 2,999,407), out of which two hundred ninety-nine thousand nine hundred forty-one Danish Krone (DKK 299,941) shall be allocated to the share capital of the Company, two million six hundred sixty-nine thousand four hundred seventy-two Danish Krone (DKK 2,669,472) shall be allocated to the share premium account of the Company and twenty-nine thousand nine hundred ninety-four Danish Krone (DKK 29,994) shall be allocated to legal reserve of the Company;

4. Montagu IV (US) L.P., a limited partnership existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered with the Companies House London under number LP014212,

represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on August 6, 2015, which will remain attached to the present deed to be registered therewith,

subscribed for eighteen thousand eight hundred thirty-one (18,831) Class B Shares, eighteen thousand eight hundred thirty-one (18,831) Class C Shares, eighteen thousand eight hundred thirty-one (18,831) Class D Shares, eighteen thousand eight hundred thirty-one (18,831) Class E Shares, eighteen thousand eight hundred thirty-one (18,831) Class F Shares, eighteen thousand eight hundred thirty-one (18,831) Class G Shares, eighteen thousand eight hundred thirty-one (18,831) Class H Shares, eighteen thousand eight hundred thirty-one (18,831) Class I Shares and eighteen thousand eight hundred thirty-one (18,831) Class J Shares and paid them through a contribution in cash of an amount of one million six hundred ninety-four thousand seven hundred eighty Danish Krone (DKK 1,694,780), out of which one hundred sixty-nine thousand four hundred seventy-eight Danish Krone (DKK 169,478) shall be allocated to the share capital of the Company, one million five hundred eight thousand three hundred fifty-four Danish Krone (DKK 1,508,354) shall be allocated to the share premium account of the Company and sixteen thousand nine hundred forty-eight Danish Krone (DKK 16,948) shall be allocated to legal reserve of the Company;

The subscribed shares have been fully paid up in cash for a total amount of ninety million Danish Krone (DKK 90,000,000), out of which nine million Danish Krone (DKK 9,000,000) have been allocated to the share capital, eighty million one hundred thousand Danish Krone (DKK 80,100,000) have been allocated to the share premium and nine hundred thousand Danish Krone (DKK 900,000) have been allocated to the legal reserve of the Company, so that the total amount of ninety million Danish Krone (DKK 90,000,000) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company, without amending the corporate object, which shall henceforth read as follows:

“A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Dane Luxco S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles of Association”).

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the Shares, or several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Issued Capital.

5.1 The issued capital of the Company is set at nine million one hundred thousand Danish Krone (DKK 9,100,000) divided into nine million one hundred thousand (9,100,000) Shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1) each, which are divided into

- one hundred thousand (100,000) class A shares (the “Class A Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one million (1,000,000) class B shares (the “Class B Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one million (1,000,000) class C shares (the “Class C Shares”) all subscribed and fully paid up;
- one million (1,000,000) class D shares (the “Class D Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one million (1,000,000) class E shares (the “Class E Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one million (1,000,000) class F shares (the “Class F Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one million (1,000,000) class G shares (the “Class G Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one million (1,000,000) class H shares (the “Class H Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one million (1,000,000) class I shares (the “Class I Shares”), all subscribed and fully paid up; and
- one million (1,000,000) class J shares (the “Class J Shares”), all subscribed and fully paid up.

5.2 The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Law.

5.3 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1 Shares

6.1.1 Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.1.2 Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

6.1.3 Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

6.2 Subscription and Transfer of Shares

6.2.1 Any Shareholder who subscribes to or otherwise acquires Shares must acquire a proportionate amount of each Class of Shares issued and then outstanding.

6.2.2 When the Company is composed of a single Shareholder, subject to the limitations contained in this article 6.2, the single Shareholder may freely transfer its Shares.

6.2.3 When the Company is composed of several Shareholders, subject to the limitations contained in this article 6.2, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the Shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

6.2.4 Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole Class of Shares followed by their immediate cancellation pursuant to article 6.5 of these Articles of Association, no Shareholder shall sell or otherwise transfer its Shares of any Class of Shares to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring Shareholder's proportionate interest in each other Class of Shares then held by the transferring Shareholder.

6.2.5 The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.3 Profit Sharing

6.3.1 The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 22 in any year in which the general meeting resolves to make any distribution of dividends.

6.4 Voting rights

6.4.1 Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

6.5. Repurchase of Shares

6.5.1 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation a Class of Shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the board of managers and approved by the general meeting, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

6.5.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the board of managers and approved by the general meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.5.3 The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Law.

6.5.4 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

6.5.5 The Company will recognise only one holder per Share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital.

7.1 The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder (s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles of Association, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 6.5; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's Shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the Shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

10.3 Any Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication.

10.4 Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting. Any such video-conference or other means of communication must be initiated out of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 11. Change of nationality. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the board of managers as class A manager (the "Class A Managers") or class B manager (the "Class B Managers").

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the Shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, provided such conferences are initiated out of the Grand-Duchy of Luxembourg, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties.

19.1 The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two (2) managers.

19.2 However, if the Shareholders have qualified the managers as Class A Managers or as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

19.3 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature or any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such special power.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the Shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first (1st) of January of each year and shall end on the thirty-first (31st) of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and distribution of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

22.3 After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

22.4 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

22.5 Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class J Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with article 6.5 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class I Shares).

22.6 Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the board of managers may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The board of managers shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

23.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

23.3 After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in article 22 hereof.

H. Definitions

Art. 24. Definitions. Available Amount. means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles of

Association, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles of Association.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

Class of Shares means each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares that exist in the share capital of the Company, and together referred to as the Classes of Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares.

Legal Reserve has the meaning given to it in article 22.

Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them.

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the board of managers taking and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

F. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand two hundred Euro (EUR 5,200).

There being no further business, the meeting is closed at 9.20 a.m..

Whereof, this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept août,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de Dane Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1282 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 198.051, constituée selon un acte reçu par Maître Marc Loesch en date du 16 juin 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank StolzPage, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

lequel désigne comme secrétaire Madame Karola Böhm, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Khadigea Klingele, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de dix (10) catégories de parts sociales: Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie I et Parts Sociales de Catégorie J et conversion des cent mille (100.000) actions existantes en cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie A d'un montant de une Couronne Danoise (DKK 1) chacune.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf millions Couronnes Danoises (DKK 9.000.000) de son montant actuel de cent mille Couronnes Danoises (DKK 100.000) pour le porter à neuf millions cent mille Couronnes Danoises (DKK 9.100.000), par l'émission de:

- un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie B;
- un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie C;
- un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie D;
- un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie E;
- un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie F;
- un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie G;
- un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie H;
- un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie I; et
- un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie J;

d'une valeur nominale de une Couronne Danoise (DKK 1) chacune, en échange d'un paiement en numéraire.

3. Refonte des statuts de la Société sans modification de l'objet social de la Société.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur", par les personnes comparantes resteront annexées à cet acte.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer dix (10) catégories de parts sociales:

- Parts Sociales de Catégorie A;
- Parts Sociales de Catégorie B;
- Parts Sociales de Catégorie C;
- Parts Sociales de Catégorie D;
- Parts Sociales de Catégorie E;
- Parts Sociales de Catégorie F;
- Parts Sociales de Catégorie G;
- Parts Sociales de Catégorie H;
- Parts Sociales de Catégorie I; et
- Parts Sociales de Catégorie J.

Les droits attachés aux parts sociales seront définis dans les statuts refondus de la Société.

L'assemblée générale décide également de convertir les cent mille (100.000) parts sociales existantes d'un montant de une Couronne Danoise (DKK 1) chacune en cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie A d'un montant de une Couronne Danoise (DKK 1) chacune.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions Couronnes Danoises (DKK 9.000.000) de son montant actuel de cent mille Couronnes Danoises (DKK 100.000) pour le porter à neuf millions cent mille Couronnes Danoises (DKK 9.100.000), par l'émission de:

- un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie B;
- un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie C;
- un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie D;
- un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie E;
- un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie F;
- un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie G;
- un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie H;
- un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie I; et
- un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie J;

d'une valeur nominale de une Couronne Danoise (DKK 1) chacune, en échange d'un paiement en numéraire.

Les un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie B, un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie C, un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie D, un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie E, un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie F, un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie G, un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie H, un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie I et un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale de une Couronne Danoise (DKK 1) chacune, ont été intégralement souscrites et payées comme suit:

1. Montagu IV L.P., un limited partnership existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni, enregistrée au Companies House London sous le numéro LP014211, représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 6 août 2015, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

a souscrit à huit cent soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt (869.380) Parts Sociales de Catégorie B, huit cent soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt (869.380) Parts Sociales de Catégorie C, huit cent soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt (869.380) Parts Sociales de Catégorie D, huit cent soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt (869.380) Parts Sociales de Catégorie E, huit cent soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt (869.380) Parts Sociales de Catégorie F, huit cent soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt (869.380) Parts Sociales de Catégorie G, huit cent soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt (869.380) Parts Sociales de Catégorie H, huit cent soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt (869.380) Parts Sociales de Catégorie I et huit cent soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt (869.380) Parts Sociales de Catégorie J, et les a payées par un apport en espèces d'un montant de soixante-dix-huit millions deux cent quarante quatre mille deux cent trente Couronnes Danoises (DKK 78.244.230), dont sept millions huit cent vingt-quatre mille quatre cent vingt-trois Couronnes Danoises (DKK 7.824.423) seront alloués au capital social de la Société, soixante-neuf millions six cent trente-sept mille trois cent soixante-cinq Couronnes Danoises (DKK 69.637.365) seront alloués à la prime d'émission de la Société et sept cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quarante deux Couronnes Danoises (DKK 782.442) seront alloués à la réserve légale de la Société;

2. Montagu IV (B) L.P., un limited partnership existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni, enregistrée au Companies House London sous le numéro LP014213, représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 6 août 2015, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

a souscrit à soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-deux (78.462) Parts Sociales de Catégorie B, à soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-deux (78.462) Parts Sociales de Catégorie C, à soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-deux (78.462) Parts Sociales de Catégorie D, à soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-deux (78.462) Parts Sociales de Catégorie E, à soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-deux (78.462) Parts Sociales de Catégorie F, à soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-deux (78.462) Parts Sociales de Catégorie G, à soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-deux (78.462) Parts Sociales de Catégorie H, à soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-deux (78.462) Parts Sociales de Catégorie I et à soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-deux (78.462) Parts Sociales de Catégorie J, et les a payées par un apport en espèces d'un montant de sept millions soixante et un mille cinq cent quatre-vingt-trois Couronnes Danoises (DKK 7.061.583), dont sept cent six mille cent cinquante-huit Couronnes Danoises (DKK 706.185) seront alloués au capital social de la Société, six millions deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent neuf Couronnes Danoises (DKK 6.284.809) seront alloués à la prime d'émission de la Société et soixante-dix mille six cent seize Couronnes Danoises (DKK 70.616) seront alloués à la réserve légale de la Société;

3. Montagu IV (Non-US) L.P., un limited partnership existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni, enregistrée au Companies House London sous le numéro LP014367,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 6 août 2015, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

a souscrit à trente-trois mille trois cent vingt-sept (33.327) Parts Sociales de Catégorie B, trente-trois mille trois cent vingt-sept (33.327) Parts Sociales de Catégorie C, trente-trois mille trois cent vingt-sept (33.327) Parts Sociales de Catégorie D, trente-trois mille trois cent vingt-sept (33.327) Parts Sociales de Catégorie E, trente-trois mille trois cent vingt-sept (33.327) Parts Sociales de Catégorie F, trente-trois mille trois cent vingt-sept (33.327) Parts Sociales de Catégorie G, trente-trois mille trois cent vingt-sept (33.327) Parts Sociales de Catégorie H, trente-trois mille trois cent vingt-sept (33.327) Parts Sociales de Catégorie I et trente-trois mille trois cent vingt-sept (33.327) Parts Sociales de Catégorie J, et les a payées par un apport en espèces d'un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent sept Couronnes Danoises (DKK 2.999.407), dont deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante et une Couronnes Danoises (DKK 299.941) seront alloués au capital social de la Société, deux millions six cent soixante-neuf mille quatre cent soixante-douze Couronnes Danoises (DKK 2.669.472) seront alloués à la prime d'émission de la Société et vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Couronnes Danoises (DKK 29.994) seront alloués à la réserve légale de la Société;

4. Montagu IV (US) L.P., un limited partnership existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni, enregistrée au Companies House London sous le numéro LP014212,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 6 août 2015, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

a souscrit à dix-huit mille huit cent trente et un (18.831) Parts Sociales de Catégorie B, dix-huit mille huit cent trente et un (18.831) Parts Sociales de Catégorie C, dix-huit mille huit cent trente et un (18.831) Parts Sociales de Catégorie D, dix-huit mille huit cent trente et un (18.831) Parts Sociales de Catégorie E, dix-huit mille huit cent trente et un (18.831) Parts Sociales de Catégorie F, dix-huit mille huit cent trente et un (18.831) Parts Sociales de Catégorie G, dix-huit mille huit cent trente et un (18.831) Parts Sociales de Catégorie H, dix-huit mille huit cent trente et un (18.831) Parts Sociales de Catégorie I et dix-huit mille huit cent trente et un (18.831) Parts Sociales de Catégorie J, et les a payées par un apport en espèces d'un montant d'un million six cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatre-vingt Couronnes Danoises (DKK 1.694.780), dont cent soixante-neuf mille quatre cent soixante-dix-huit Couronnes Danoises (DKK 169.478) seront alloués au capital social de la Société, un million cinq cent huit mille trois cent cinquante-quatre Couronnes Danoises (DKK 1.508.354) seront alloués à la prime d'émission de la Société et seize mille neuf cent quarante-huit Couronnes Danoises (DKK 16.948) seront alloués à la réserve légale de la Société;

Les Parts Sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire tel que décrit ci-avant, de sorte que le montant total de quatre-vingt-dix millions Couronnes Danoises (DKK 90.000.000), dont neuf millions Couronnes Danoises (DKK 9.000.000) ont été allouées au capital social de la Société, quatre-vingt millions cent mille Couronnes Danoises (DKK 80.100.000) ont été allouées à la prime d'émission de la Société et neuf cents mille Couronnes Danoises (DKK 900.000) ont été allouées à la réserve légale de la Société, est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Troisième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'assemblée générale décide d'effectuer une refonte des statuts de la Société sans modifier l'objet social de la Société, qui ont désormais la teneur suivante:

«A. Nom - Objet - Durée - Sièges sociaux»

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Dane Luxco S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut avoir un Associé unique, propriétaire de toutes les Actions, ou plusieurs Associés, mais ne dépassant pas quarante (40) Associés.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à neuf millions cent mille Couronnes Danoises (DKK 9.100.000) représenté par neuf millions cent mille (9.100.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale de une Couronne Danoise (DKK 1) chacune, divisé en:

- cent mille (100.000) de parts sociales de catégorie A (les «Parts de Catégorie A»), toutes intégralement payées et libérées;
- un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie B (les «Parts de Catégorie B»), toutes intégralement payées et libérées;
- un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie C (les «Parts de Catégorie C»), toutes intégralement payées et libérées;
- un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie D (les «Parts de Catégorie D»), toutes intégralement payées et libérées;
- un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie E (les «Parts de Catégorie E»), toutes intégralement payées et libérées;
- un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie F (les «Parts de Catégorie F»), toutes intégralement payées et libérées;
- un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie G (les «Parts de Catégorie G»), toutes intégralement payées et libérées;
- un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie H (les «Parts de Catégorie H»), toutes intégralement payées et libérées;
- un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie I (les «Parts de Catégorie I»), toutes intégralement payées et libérées;
- un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie J (les «Parts de Catégorie J»), toutes intégralement payées et libérées.

5.2 Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques sauf s'il en est disposé autrement par les présents Statuts ou par la Loi.

5.3 En addition du capital social émis, un compte de primes peut être mis en place sur lequel toute prime payée sur chaque Part Sociale en surplus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant figurant sur le compte de primes peut être utilisé pour rembourser les Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser les pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Parts Sociales

6.1.1 Toute Part Sociale est indivisible en ce qui concerne la Société.

6.1.2 Les copropriétaires de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un représentant commun, qu'il soit nommé parmi eux ou non.

6.1.3 La propriété des Parts Sociales implique l'acceptation implicite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par l'/les Associé(s).

6.2 Souscription et transfert de Parts Sociales

6.2.1 Tout Associé qui souscrit à ou acquiert de toute autre manière des Parts Sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque Catégorie de Parts alors émise.

6.2.2 Si la Société n'a qu'un seul Associé, sauf limitations de l'article 6.2, l'Associé unique peut librement transférer ses Parts Sociales.

6.2.3 Si la Société a plusieurs Associés, sauf limitations de l'article 6.2, les Parts Sociales peuvent être librement transférées parmi les Associés mais les Parts Sociales ne peuvent être transférées à de non-Associés qu'avec l'autorisation des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

6.2.4 Sans préjudice du droit de la Société de racheter une Catégorie entière de Parts suivie de leur annulation immédiate conformément à l'article 6.5 des présents Statuts, aucun Associé ne peut vendre ou de toute autre manière transférer ses Parts Sociales de n'importe quelle Catégorie de Parts à une autre personne sans vendre ou de toute autre manière transférer concurremment à cette personne la participation proportionnelle de l'Associé transférant dans toutes les Catégories de Parts alors détenues par l'Associé transférant.

6.2.5 Le transfert d'Actions doit être documenté par acte notarié ou par acte sous seing privé. Aucun transfert ne lie la Société ni un tiers à moins qu'il ait été dûment notifié à la Société ou accepté par la Société, conformément à l'article 190 de la Loi et 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.3 Distribution des bénéfices

6.3.1 Les bénéfices que la Société décide de distribuer seront distribués conformément à l'article 22 lors de l'année pendant laquelle l'assemblée générale décide de procéder à une distribution des dividendes.

6.4 Droits de vote

6.4.1 Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une voix dans toutes les affaires sur lesquelles les Associés ont un droit de vote.

6.5 Rachat de Parts Sociales

6.5.1 Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts, en entier mais non partiellement, comme décidé de temps à autres par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale, sauf que la Société ne peut en aucun cas racheter et annuler les Parts de Catégorie A. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales devront être effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts de Catégorie J;
- (ii) Parts de Catégorie I;
- (iii) Parts de Catégorie H;
- (iv) Parts de Catégorie G;
- (v) Parts de Catégorie F;
- (vi) Parts de Catégorie E;
- (vii) Parts de Catégorie D;
- (viii) Parts de Catégorie C; et
- (ix) Parts de Catégorie B.

6.5.2 Dans le cas d'une réduction de capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts (dans l'ordre prévu ci-dessus), cette Catégorie de Parts donnera droit aux détenteurs de celles-ci (proportionnellement à leur participation dans cette Catégorie de Parts) au Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale concernant la Catégorie de Parts à racheter, et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts concernée détenue par eux et annulée.

6.5.3 La Société peut racheter ses Parts Sociales dans la manière déterminée par les présents Statuts seulement dans la mesure autrement permise par la Loi.

6.5.4 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque Associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'Associé demandeur.

6.5.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part Sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.

7.1 Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution du/des Associé(s) adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les Statuts ou, les cas échéant, par la Loi pour la modification des Statuts, à condition que (i) toute réduction du capital émis de la Société est permise uniquement selon les procédures de rachat et d'annulation de l'article 6.5; (ii) toute augmentation du capital social émis (a) doit être faite

proportionnellement à chaque Catégorie de Parts et (b) chaque Associé doit détenir une participation proportionnelle dans les Catégories de Parts; (iii) toute subdivision d'une Catégorie de Parts en nouvelle Catégorie de Parts doit résulter dans la détention par chaque Associé de la Catégorie de Parts précédemment indivise d'une participation proportionnelle dans chaque nouvelle Catégorie de Parts subdivisée; et (iv) toute combinaison ou agrégation d'une Catégorie de Parts avec une nouvelle Catégorie de Parts doit résulter dans la détention par chaque Associé de la précédente Catégorie de Parts d'une participation proportionnelle dans chaque nouvelle Catégorie de Parts combinée.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des Associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents Statuts.

8.2 Chaque Associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque Associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'Associé unique, cet Associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'Associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'Associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) Associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents Statuts ou la Loi, les décisions collectives des Associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

10.3 Tout Associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une autre personne comme son mandataire.

10.4 Les Associés prenant part à une assemblée par visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. Ces visioconférences ou autres moyens de télécommunication doivent être initiées à partir du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 11. Changement de nationalité. Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des Associés.

Art. 12. Modification des Statuts. Toute modification des Statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des Associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces Statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces Statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés pourra décider de qualifier les membres désignés du conseil de gérance comme gérant de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou gérant de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire à condition que telles conférences soient initiées à partir du Grand-Duché de Luxembourg, permettent à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissent une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers.

19.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux (2) gérants.

19.2 Toutefois, si les Associés ont qualifié les gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

19.3 La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) Associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les Associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un (31) décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé au moins cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si et aussi longtemps que cette Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

22.3 Après allocation à la Réserve Légale, l'/les Associé(s) déterminent comment le solde des bénéfices distribuables sera affecté en allouant l'entièreté du solde ou une partie à une réserve ou une provision, en reportant le solde au prochain exercice social ou en le distribuant, ensemble avec les bénéfices reportés, réserves distribuables ou primes à /aux Associé(s), chaque Part Sociale donnant droit à la même proportion dans telles distributions.

22.4 Chaque année que la Société décide de procéder aux distributions de dividende, se composant de bénéfices distribuables et des réserves distribuables dérivées des bénéfices distribuables, y inclus toute prime, le montant alloué à cet effet sera distribué comme suit:

- D'abord, les détenteurs de Parts de Catégorie A auront droit à un dividende d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale des Parts de Catégorie A détenues par ces derniers, ensuite,

- les détenteurs de Parts de Catégorie B auront droit à un dividende d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale des Parts de Catégorie B détenues par ces derniers, ensuite,

- les détenteurs de Parts de Catégorie C auront droit à un dividende d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts de Catégorie C détenues par ces derniers, ensuite,

- les détenteurs de Parts de Catégorie D auront droit à un dividende d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des Parts de Catégorie D détenues par ces derniers, ensuite,

- les détenteurs de Parts de Catégorie E auront droit à un dividende d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts de Catégorie E détenues par ces derniers, ensuite,

- les détenteurs de Parts de Catégorie F auront droit à un dividende d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts de Catégorie F détenues par ces derniers, ensuite,

- les détenteurs de Parts de Catégorie G auront droit à un dividende d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts de Catégorie G détenues par ces derniers, ensuite,

- les détenteurs de Parts de Catégorie H auront droit à un dividende d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts de Catégorie H détenues par ces derniers, ensuite,

- les détenteurs de Parts de Catégorie I auront droit à un dividende d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts de Catégorie I détenues par ces derniers, et ensuite,

- les détenteurs de Parts de Catégorie J auront droit à un dividende qui correspond au solde.

22.5 Si la dernière Catégorie de Parts (par ordre alphabétique, e.g., initialement les Parts de Catégorie J) a été rachetée et annulée conformément à l'article 6.5 des présents Statuts au moment de la distribution, le solde sera alloué à la Catégorie de Parts précédente par ordre alphabétique inverse, e.g. initialement les Parts de Catégories I).

22.6 Conformément aux dispositions de la Loi et des présents Statuts, le conseil de gérance peut distribuer des acomptes sur dividendes aux Associés. Le conseil de gérance fixe le montant et la date de paiement d'un tel acompte sur dividendes.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 La Société peut être dissoute par résolution du/des Associé(s) adoptée par la moitié des Associés représentant trois-quarts (3/4) du capital social.

23.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par le/les gérant(s) ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par le/les Associé(s), qui fixera/fixeront les pouvoirs et émoluments de chacune de ces personnes.

23.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti entre tous les Associés conformément aux règles de distribution de dividendes prévues à l'Article 22 des présents Statuts de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

H. Définitions

Art. 24. Définitions. Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), dans la mesure où les Associés auraient droit à une distribution de dividendes conformément aux présents Statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable (y compris, afin d'éviter tout doute, le compte des primes) et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la Catégorie de Parts devant être rachetée/annulée mais diminué de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la Loi ou des Statuts, à chaque fois tel qu'énoncé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double comptage), de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (Pe + OL)$$

Où:

MD= Montant Disponible

BN= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P= toute réserve librement distribuable

RC= montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la Catégorie de Parts devant être annulée

Pe= pertes (y compris les pertes reportées)

OL= toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts à racheter et annuler par le nombre de Parts Sociales émises dans cette Catégorie de Parts.

Catégorie de Parts signifie toutes les Parts de Catégorie A, Parts de Catégorie B, Parts de Catégorie C, Parts de Catégorie D, Parts de Catégorie E, Parts de Catégorie F, Parts de Catégorie G, Parts de Catégorie H, Parts de Catégorie I et Parts de Catégorie J qui existent dans le capital social de la Société, et ensemble les Catégories de Parts.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société sous Luxembourg GAAP à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts.

Associés signifie toutes personnes détenant des Parts Sociales ou auxquelles des Parts Sociales sont transférées ou émises de temps à autres (la Société étant exclue) conformément aux dispositions des Statuts, et Associé signifie chacune de ces personnes.

Montant d'Annulation Total signifie le montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur base des Comptes Intérimaires pertinent. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal au Montant Disponible au moment de l'annulation de la Catégorie de Parts pertinente à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale dans la manière prévue pour la modification des Statuts, à condition que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que ce Montant Disponible.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ cinq mille deux cents euros (EUR 5.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.20 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, K. Böhm, K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 août 2015. GAC/2015/6870. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015141372/1035.

(150154120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Innosolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 171.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015142164/10.

(150154939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Innosolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 171.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015142163/10.

(150154938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

General Invest Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 176.583.

Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'administration du 17 août 2015 tenue au siège de la Société

Par la présente, le conseil d'administration de la société décide d'acter avec effet immédiat la nomination de Monsieur Ahmad Abedi, né le 04 juin 1956 à Rasht (Iran) et demeurant à Khalturinskaya Street 10/2, Flat 56, Moscou, Russie, en qualité d'Administrateur délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015142125/14.

(150154727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.
